



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Paris, le 18 août 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le développement des bioénergies, une réponse à la hausse du prix du pétrole

Dans un contexte de hausse du prix du pétrole, le Premier ministre a rappelé que le développement des biocarburants et de la biomasse constituait un enjeu afin de réduire la dépendance énergétique de la France.

Le Gouvernement a arrêté en 2004 un **plan biocarburants** dont l'objectif est triple : assurer de nouveaux débouchés pour les produits agricoles, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et réduire notre dépendance énergétique.

La mise en œuvre de la première étape (2005-2007) de ce plan permettra de tripler la production de biocarburants d'ici 2007. Les agréments fiscaux notifiés en mai dernier, à hauteur de 480 000 tonnes pour la filière biodiesel et 320 000 tonnes pour la filière éthanol, permettront la construction, à l'horizon 2007, de 6 nouvelles usines.

La deuxième étape (2008-2010) consiste à atteindre en 2010 l'objectif national, et recommandé au niveau européen, de 5,75% d'incorporation de biocarburants dans les carburants. A cet égard, le Gouvernement a engagé les processus d'agrément supplémentaires, après appel d'offres à l'échelle européenne, pour 700 000 tonnes de biodiesel et 250 000 tonnes d'éthanol. Cette nouvelle étape correspond à un quadruplement des agréments en 4 ans.

Ce plan répond aux priorités gouvernementales. En matière environnementale il contribue à lutter contre l'effet de serre. En termes de politique de l'emploi, il favorise le maintien ou la création de plusieurs milliers de postes.

Par ailleurs, le Gouvernement souhaite **une politique ambitieuse en faveur du développement de l'utilisation de la biomasse**. A cet égard, il nommera auprès du Ministre de l'agriculture un coordinateur interministériel qui sera chargé d'arbitrer et d'animer les politiques de l'Etat en matière de valorisation de la biomasse et des matières premières renouvelables d'origine agricole et forestière. La loi d'orientation agricole, qui sera examinée au Parlement en octobre, propose également la mise en place des mécanismes permettant de valoriser la contribution des activités agricoles et forestières à la lutte contre l'effet de serre. Des dispositions fiscales destinées à favoriser l'utilisation de la biomasse (généralisation du taux de TVA à 5,5% pour les bois à usage énergétique, détaxation des huiles végétales utilisées comme carburants en auto-consommation dans les exploitations agricoles) figurent aussi dans ce projet de loi.

Afin de mener une réflexion plus globale, les acteurs professionnels des filières françaises de la biomasse débattront des conditions de mobilisation de cette ressource dans le cadre de la 14^{ème} conférence européenne sur la biomasse, organisée par l'Ademe¹, avec le soutien du Ministère de l'agriculture, qui se tiendra à Paris en octobre.

La définition des actions à mettre en œuvre pour **adapter, à moyen terme, le secteur de l'agriculture et de la pêche à la hausse des cours du pétrole**, fera l'objet prochainement d'une concertation étroite avec les organisations professionnelles.

Contacts presse :

Sylvie Marin-Lamellet - Cabinet de Dominique Bussereau : 01 49 55 60 31

Hélène Brial - Service de presse du ministère : 01 49 55 60 11

¹ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie